



Communiqué de presse de la direction régionale de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté

La crise sanitaire balaye l'avant saison touristique 2020 dans une Bourgogne-Franche-Comté qui résiste mieux durant la période estivale

Rédigé le 20 novembre 2020 - Auteur : David Brion, **Insee**.

Avec la contribution de **Pôle Emploi** pour les données et analyses sur les offres et demandes d'emploi.

Sommaire

- De mars à août, les hôtels ont globalement perdu la moitié de leur chiffre d'affaires, les restaurants 41 %
- 70 % des salariés de l'hébergement-restauration en activité partielle en avril, 7 % en août
- Hausse des demandeurs d'emploi, forte baisse des offres d'emploi
- Les montants dépensés par carte bancaire pour les activités touristiques sont très inférieurs à la normale jusqu'à fin juin et la dépassent ensuite
- Baisse de 8% des dépenses par carte bancaire dans la région pour les activités touristiques de mi-mai à fin août 2020 par rapport à l'année passée
- Le tourisme a plus souffert en Côte-d'Or, dans le Doubs et le Territoire de Belfort. Il a un peu mieux résisté dans le Jura et la Haute-Saône

Le secteur du tourisme a été durement affecté en 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la Covid19. En France, les commerces ne vendant pas des produits de première nécessité ont fait l'objet de fermetures administratives lors des confinements. La population a dû réduire également ses déplacements et les interactions sociales. S'est ajoutée également une clientèle étrangère moins nombreuse, touchée aussi par des restrictions de mobilité dans leur propre pays et par des frontières temporairement fermées.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'activité économique s'est donc nettement contractée, en particulier dans les 862 hôtels, les 334 campings, les 7 713 restaurants, les 92 cinémas, les 103 musées et les 34 théâtres.

Nous contacter :

Katy Lequin
Chargée de communication externe
Insee Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03.80.40.67.11 ou 06.63.30.50.36
Mél : dr25-communication-externe@insee.fr

Communiqués de presse Bourgogne-Franche-Comté

<https://www.insee.fr/fr/information/2117832?debut=0®ion=REG27>



#BFC

#BourgogneFrancheComtéfrom:InseeRegions

Nombre d'équipements touristiques

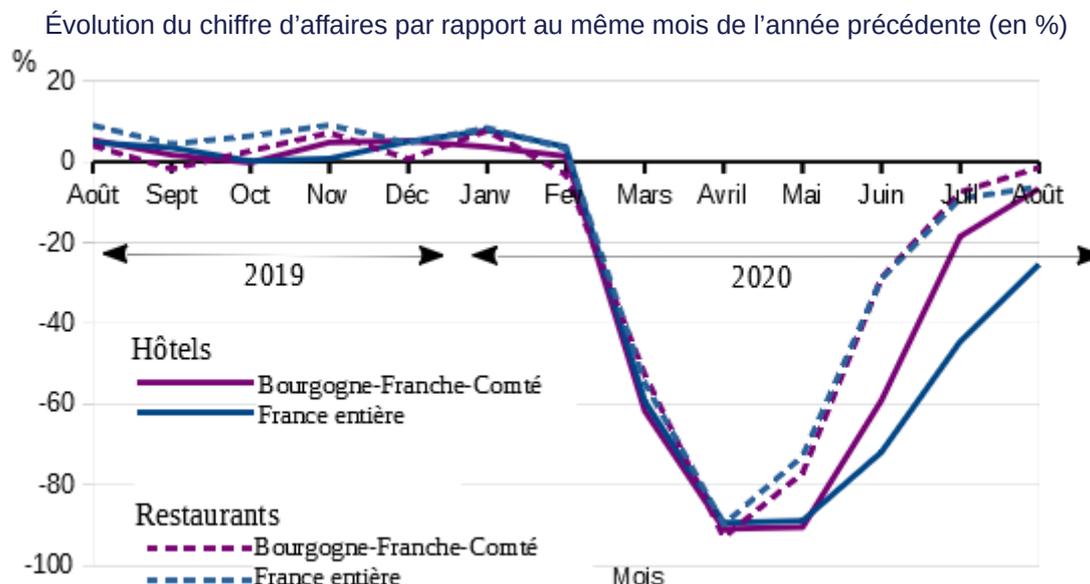
	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Hôtels	862	17 500
<i>Nombre de chambres</i>	<i>24 137</i>	<i>646 000</i>
Campings	334	8 300
<i>Nombre d'emplacements</i>	<i>24 948</i>	<i>901 800</i>
Restaurants (y compris restauration rapide)	7 713	229 200
Cinémas	92	2 000
Musées	103	1 200
Théâtres, arts de rue, cirques	34	1 100

Sources : Insee, Pôle de compétence tourisme données 2020 et Base permanente des équipements 2019.

Les mesures de confinement du printemps (du 17 mars au 10 mai) pour diminuer la progression de la pandémie ont balayé ainsi l'avant saison touristique. Celle-ci n'a pu débuter qu'au moins de juin, sous protocole sanitaire, avec l'autorisation de réouverture des hébergements collectifs à la clientèle touristique, la possibilité pour les restaurants d'accueillir des clients à partir du 2 juin, celle pour les cinémas et salles de spectacles d'accueillir des spectateurs à la fin juin.

De mars à août, les hôtels ont globalement perdu la moitié de leur chiffre d'affaires, les restaurants 41 %

La perte d'activité est très marquée en 2020 dans les hôtels et restaurants. Elle reflète les difficultés économiques que traverse le secteur du tourisme.



Champ : unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas changé durant cette période.

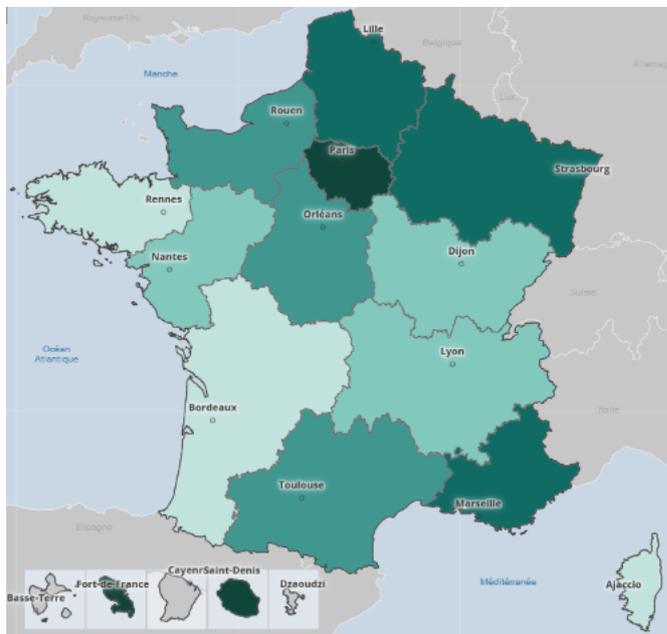
Sources : DGFIP, Insee.

➤ **Les hôtels pouvaient rester ouverts pendant le confinement mais en limitant leur activité à la clientèle dont c'était le domicile régulier.** Ainsi, en avril, à peine 24 % ont pu rester ouverts en Bourgogne-Franche-Comté. L'activité des hôtels s'est donc fortement réduite en avril ainsi qu'en mai 2020 : le chiffre d'affaires total du secteur a accusé une baisse de 90 % environ par rapport à l'année passée en Bourgogne-Franche-Comté comme dans l'ensemble de la France.

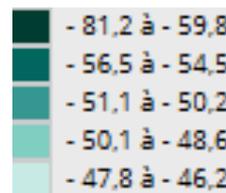
La reprise est ensuite très graduelle, et plus rapide dans la région qu'en moyenne nationale. Les réservations sont progressivement reparties à la hausse, favorisées par les mesures prises par les hôteliers, permettant aux clients des annulations possibles au dernier moment. Aussi, 83 % des hôtels étaient ouverts en

juin. Les réservations se sont surtout accélérées dès que les français ont eu l'assurance que la pandémie était au moins pendant l'été sous contrôle. Aussi, pratiquement tous les hôtels fonctionnaient en juillet et en août. Leur chiffre d'affaires total est reparti à la hausse mais restait en août 7 % en deçà de celui observé l'année passée. Sur l'ensemble de la période courant de mars à août, les hôtels de la région ont ainsi perdu 50 % de leur chiffre d'affaire en 2020 par rapport à la même période de l'an passé, c'est moins qu'en moyenne sur la France entière, 57 %. L'Île-de-France accuse la plus forte baisse, 81 %, la Bretagne la plus faible, 46 %.

Évolution du chiffre d'affaires des hôtels entre mars-août 2020 et la même période en 2019 (en %)



Évolution du chiffre d'affaires des hôtels (en %)

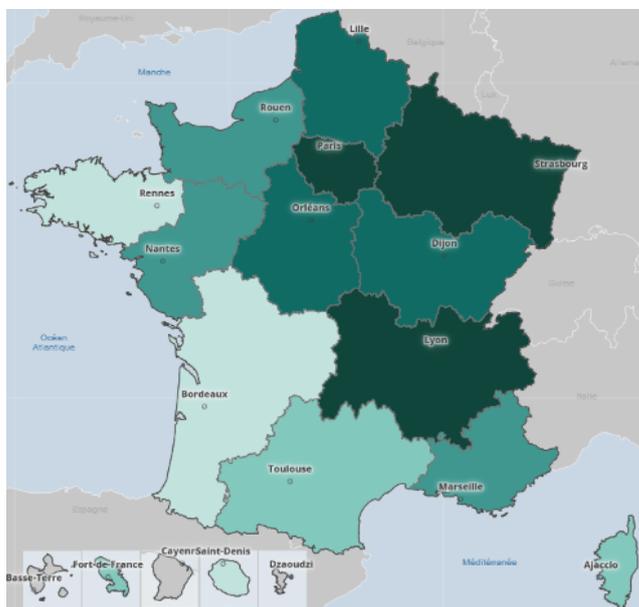


Champ : unités légales mono-régionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas changé durant cette période.
Sources : DGFIP, Insee.

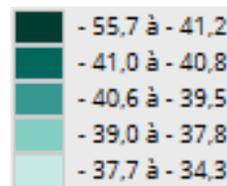
➤ **Les restaurants étaient fermés au public pendant le confinement, mais la vente à emporter restait autorisée.** La chute de leur activité est de même ampleur en avril, - 90 %, que pour les hôtels mais elle s'est redressée plus tôt, dès mai car **des restaurants qui n'avaient initialement pas d'activité à emporter l'ont organisée pour pouvoir limiter leurs pertes.** Le chiffre d'affaires total des restaurants de la région était, en mai, tout de même 77 % en dessous de son niveau de 2019 mais bien meilleur en août, à peine en dessous de l'activité de 2019.

Sur l'ensemble de la période courant de mars à août, les restaurants de la région ont ainsi perdu 41 % de leur chiffre d'affaire en 2020 par rapport à la même période de l'an passé, c'est exactement la même ampleur qu'en moyenne sur la France entière. C'est encore en Île-de-France que la baisse est la plus marquée, - 56 %. A l'inverse, elle est moins prononcée en Nouvelle-Aquitaine, - 37 %.

Évolution du chiffre d'affaires des restaurants entre mars-août 2020 et la même période en 2019 (en %)



Évolution du chiffre d'affaires des restaurants (en %)

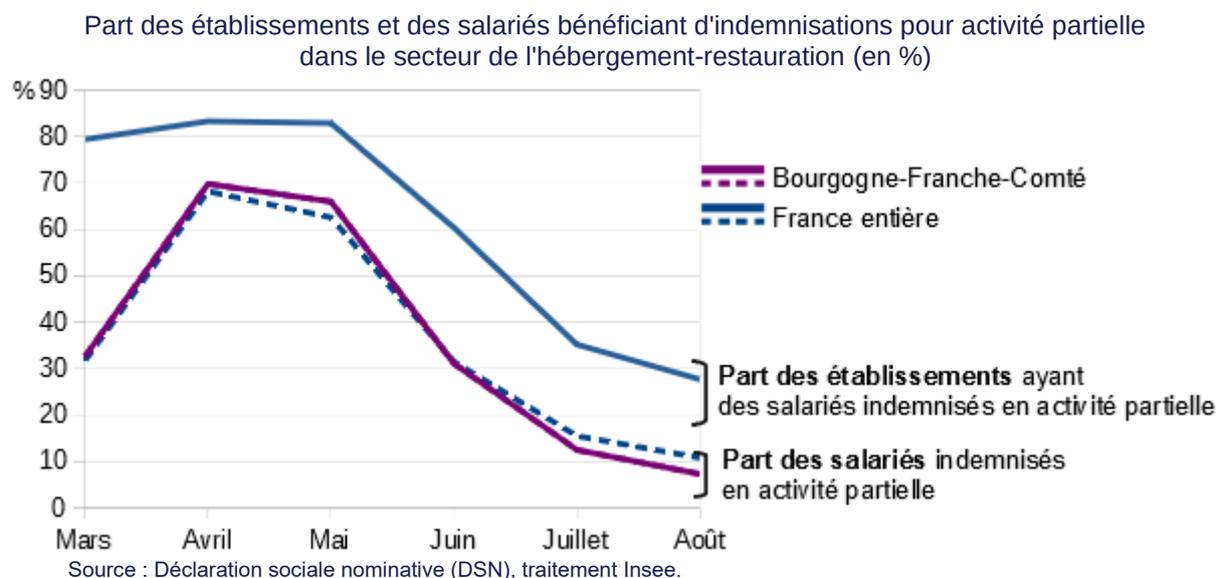


Champ : unités légales mono-régionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas changé durant cette période.
Sources : DGFIP, Insee.

70 % des salariés de l'hébergement-restauration en activité partielle en avril, 7 % en août

Dès le début de la crise sanitaire, des mesures d'accompagnement des entreprises et des salariés particulièrement touchés par les conséquences économiques ont été mises en place par le gouvernement.

➤ Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté, le secteur de l'hébergement-restauration a bénéficié de **34,1 millions d'euros du fond de solidarité** depuis le début de la crise sanitaire (données au 17 novembre 2020), une aide versée aux entreprises fermées administrativement ou ayant subi une chute de leur chiffre d'affaires. Ses artisans et commerçants ont reçu sous condition **4,1 millions d'euros d'aides exceptionnelles**. Le secteur a pu bénéficier de **reports d'échéances fiscales, chiffrés à 1,9 millions d'euros** à la fin septembre 2020 et de prêts garantis par l'Etat pour 201,4 millions d'euros au début octobre.



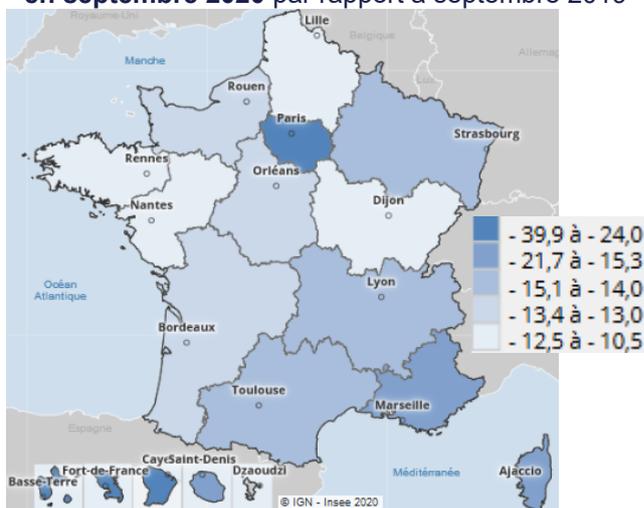
➤ Le secteur de l'hébergement-restauration bénéficie également de la prise en charge à 100 % par l'Etat et l'Unedic de l'**activité partielle** jusqu'au 31 décembre 2020. Ainsi, dès sa mise en place en mars, déjà 30 % des salariés de l'hébergement-restauration ont obtenu des indemnités pour activité partielle, une mesure qui a aussi touché près de 80 % des entreprises. C'est en avril, en plein confinement, et en mai que la mesure fut la plus sollicitée, bénéficiant à 70 % des salariés. La proportion a ensuite décliné à 30 % en juin et 7 % en août.

➤ **Malgré ces mesures, l'hébergement-restauration subit aussi des destructions d'emplois.** En Bourgogne-Franche-Comté, le secteur compte **28 800 emplois (hors intérim) à la fin juin 2020 et en a perdu 4 200 emplois** au cours des 6 mois précédents en données corrigées des variations saisonnières. Cela représente une baisse de 13 %, un peu plus élevée que sur l'ensemble de la France, 12 %.

➤ **Le volume de travail rémunéré dans l'hôtellerie-restauration s'est pourtant mieux redressé en Bourgogne-Franche-Comté qu'au niveau national,** probablement avec un recours à des salariés intérimaires.

En avril 2020, il était 81 % inférieur à son niveau de 2019. Il est, en septembre, 12 % inférieur à celui de septembre 2019, c'est mieux que pour la France entière, - 19 %. La région fait partie des quatre régions métropolitaines où cette baisse est la plus contenue.

Volume de travail rémunéré dans l'hébergement-restauration en septembre 2020 par rapport à septembre 2019



Source : déclaration sociale nominative (DSN), traitement Insee.

Hausse des demandeurs d'emploi, forte baisse des offres d'emploi

Conséquence des difficultés dans le tourisme, les inscriptions à Pôle Emploi sont en forte hausse, et les offres d'emploi en forte baisse.

➤ **Près de 16 300 demandeurs d'emploi sont inscrits** en catégorie ABC à la fin septembre 2020 dans les métiers de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, des loisirs et de l'animation en Bourgogne-Franche-Comté. Cela représente une **augmentation de 11 % en un an**, bien davantage que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, + 4 %.

Demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC

Métiers recherchés	Septembre 2020	Evolution sur un an (%)
Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs, animation	16 300	+ 11
Ensemble des demandeurs d'emploi	224 100	+ 4

Source : Pôle emploi, Statistiques du marché du travail.

Ces demandeurs d'emploi sont **plus souvent des femmes**, 57 % contre 52 % tous métiers confondus. Ils sont plus nombreux à avoir moins de 25 ans, 20 % contre 15 %. Près de la moitié des demandeurs d'emploi sont des employés qualifiés, contre 38 % en moyenne dans la région.

Les cinq métiers les plus recherchés sont ceux de personnel de cuisine (2 700 demandeurs), d'animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents (2 100), de service en restauration (2 000), de personnel polyvalent en restauration (2 000) et de plongeur en restauration (1 400).

➤ **Près de 6 600 offres d'emploi ont été déposées dans l'année par les entreprises du secteur de l'hébergement et restauration** sur la période d'octobre 2019 à septembre 2020. Cela représente une **baisse de 29 %** par rapport aux 12 mois précédents, plus forte que pour l'ensemble des offres déposées, - 22 %.

Offres d'emploi enregistrées par Pôle Emploi

Métiers recherchés	Octobre 2019 à septembre 2020	Evolution sur un an (%)
Hébergement-restauration	6 600	- 29
Ensemble des secteurs	89 900	- 22

Source : Pôle emploi, Statistiques du marché du travail.

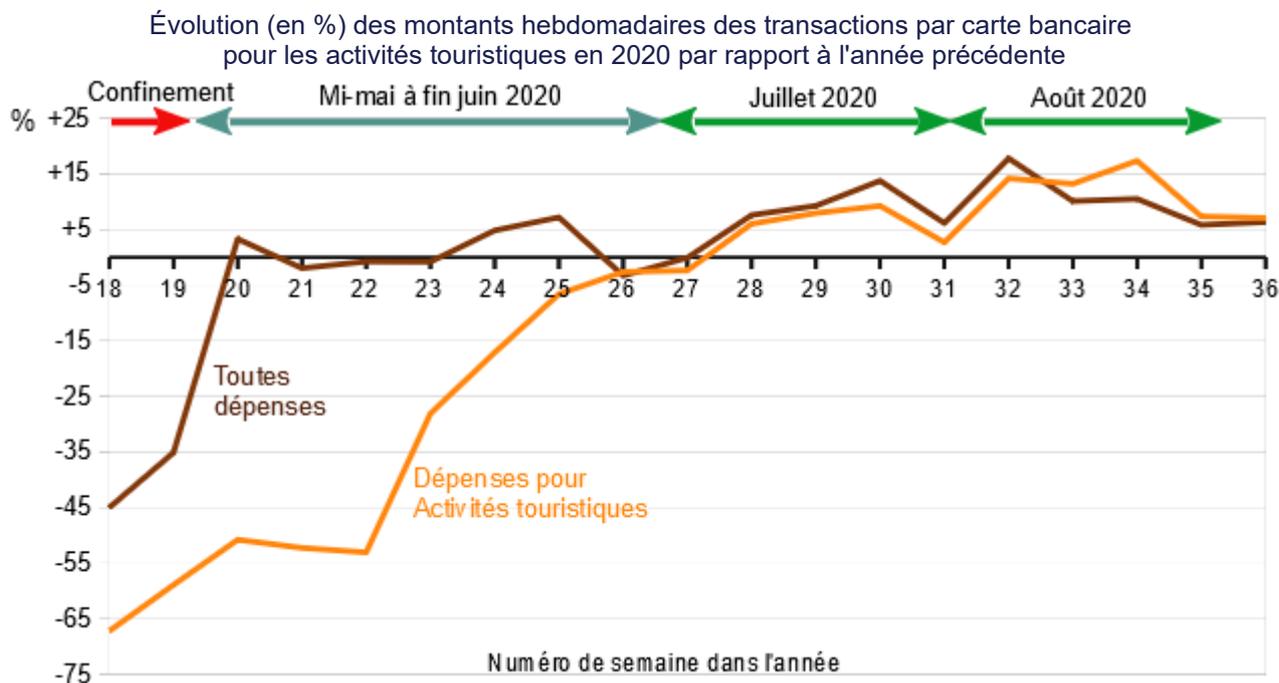
Les offres proposées dans le secteur proposent surtout un emploi durable (surtout des CDI), à 66 % contre 58 % pour l'ensemble des offres déposées dans la région. Elles proposent plus fréquemment des contrats de moins de 32 heures hebdomadaires, 27 contre 21 % pour l'ensemble des offres. Les profils recherchés se partagent surtout entre employés qualifiés et non qualifiés.

Les cinq métiers les plus proposés sont le service en restauration (1 500 postes), le personnel de cuisine (1 500), le personnel polyvalent en restauration (900), la plongeur en restauration (400) et la réception en hôtellerie (400).

Les montants dépensés par carte bancaire pour les activités touristiques sont très inférieurs à la normale jusqu'à fin juin et la dépassent ensuite

Les évolutions des **montants dépensés par carte bancaire** par les résidents français pour les activités touristiques reflètent les difficultés économiques du secteur. Ces montants rassemblent les transactions réalisées pour des activités purement touristiques (hôtels, campings, échoppes de souvenirs et cartes postales, expositions touristiques, parcs d'attractions...), mais aussi des activités qui en dépendent partiellement (restauration et bars notamment).

Les dépenses sont très en dessous de la normale pendant le confinement, particulièrement pour les activités touristiques. En effet, à la fin avril 2020 (semaine 18), les montants dépensés pour les activités touristiques sont 67 % inférieurs à leur niveau de 2019 alors que l'ensemble des dépenses par carte bancaire sont 45 % en deçà.



Note : La semaine 35 (du 24 août en 2020), en Bourgogne-Franche-Comté, les dépenses par carte bancaire dans les établissements touristiques ont augmenté de 7 % par rapport à celles effectuées la même semaine de 2019.
Sources : Cartes-Bancaires CB, calculs Insee

De mi-mai à fin juin 2020, les dépenses en activités touristiques restent en moyenne inférieures de 30 % à leur niveau de 2019.

En fait, elles n'augmentent pas durant les premières semaines du déconfinement contrairement aux autres dépenses. Les restaurants n'ont pas encore ouvert, ni les salles de spectacle, les français sont dans l'attente d'avoir plus de visibilité sur la suite de la pandémie notamment pour réserver des séjours.

Début juin, les dépenses touristiques augmentent mais moins que les autres dépenses. Les restaurants réouvrent progressivement le temps de s'adapter au protocole sanitaire qu'ils doivent appliquer. Les cinémas réouvrent fin juin mais la fête du cinéma, qui n'est pas compatible avec les règles sanitaires, est annulée. Les dépenses touristiques restent en juin inférieures à 2019. Le gouvernement fait savoir que la pandémie restera sous contrôle cet été. Dès lors, les réservations reprennent.

En juin et juillet, les dépenses en activités touristiques repartent vraiment à la hausse, dépassant en 2020 leur niveau de 2019 : + 5 % en juillet, et surtout en août, + 13 %. Les salles de spectacle réouvrent, les français partent en vacances.

Plusieurs raisons peuvent être avancées quant aux dépenses par carte bancaire de l'été 2020 supérieures à leur niveau de 2019. Le **recours à la carte bancaire augmente** chaque année. Il est susceptible d'avoir augmenté également sensiblement avec la crise sanitaire, notamment avec le relèvement du plafond de paiement sans contact et le fait qu'il permet d'éviter la manipulation des billets et pièces de monnaie. Par ailleurs, il y a eu peut-être un **effet de rattrapage de la consommation** qui n'a pu se faire pendant le confinement et en particulier, une fraction des consommateurs a pu choisir de reporter ses congés au profit de la pleine saison. Enfin, les restrictions de déplacement à l'étranger ont conduit des résidents français à **préférer des vacances en France**.

Baisse de 8 % des dépenses par carte bancaire dans la région pour les activités touristiques de mi-mai à fin août 2020 par rapport à l'année passée

Les dépenses touristiques importantes de juillet et août ne compensent pas les pertes du début du déconfinement, puisque de mi-mai à fin août, elles sont inférieures de 8 % au niveau de 2019.

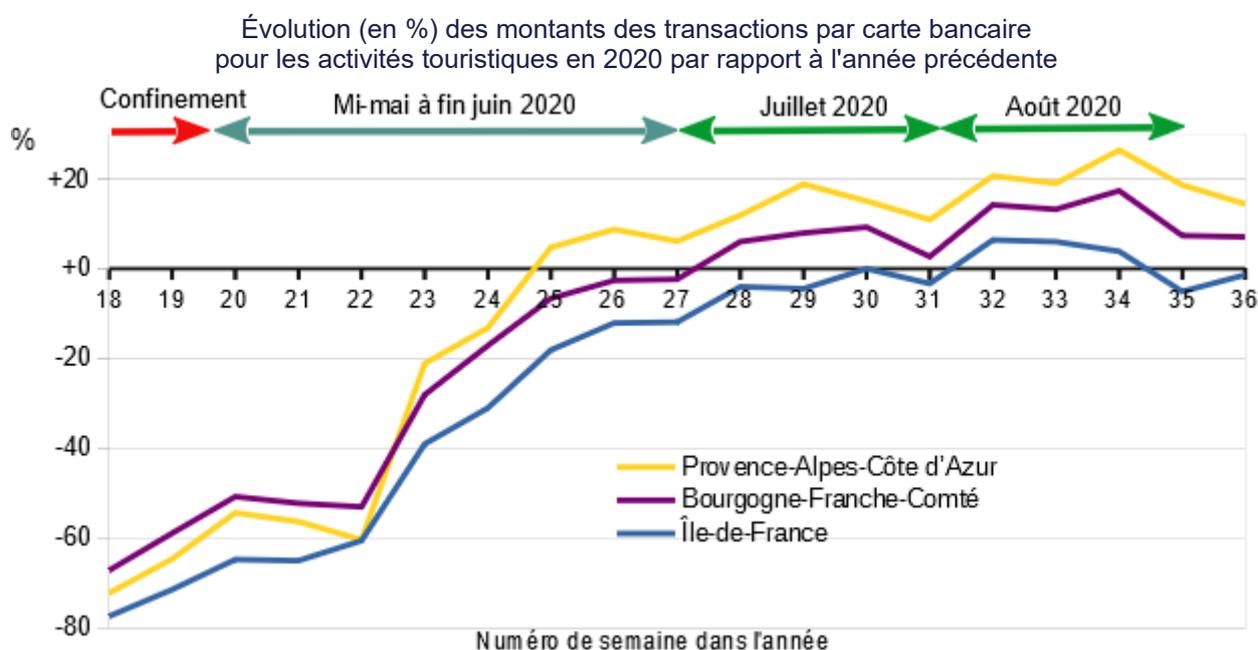
Néanmoins, **la reprise de la consommation touristique est meilleure en Bourgogne-Franche-Comté qu'en moyenne en France** métropolitaine (Corse exclue) où les dépenses sont inférieures de 11 % par rapport à 2019.

Évolution (en %) des montants des transactions par carte bancaire pour les activités touristiques en 2020 par rapport à l'année précédente

	De mi-mai à fin juin (début du déconfinement)	En juillet	En août	Ensemble
<i>Semaines prises en compte</i>	20 à 26	27 à 31	32 à 35	20 à 35
Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 27	+ 13	+ 21	+ 1
Bretagne	- 27	+ 11	+ 10	- 3
Normandie	- 23	+ 8	+ 12	- 4
Centre-Val de Loire	- 25	+ 4	+ 12	- 6
Auvergne-Rhône-Alpes	- 26	+ 3	+ 13	- 7
Bourgogne-Franche-Comté	- 30	+ 5	+ 13	- 8
Pays de la Loire	- 31	+ 3	+ 7	- 9
Nouvelle-Aquitaine	- 35	+ 1	+ 11	- 10
Occitanie	- 32	+ 0	+ 8	- 10
France métropolitaine (hors Corse)	- 33	+ 2	+ 9	- 11
Hauts-de-France	- 22	- 2	- 2	- 11
Grand Est	- 32	- 2	+ 4	- 13
Île-de-France	- 41	- 5	+ 3	- 19

* Les données sont disponibles par semaine. Chaque semaine est intégrée à la période pour laquelle elle compte le plus de jours.
Sources : Cartes-Bancaires CB, calculs Insee

L'Île-de-France est la région où la reprise a été la moins favorable, - 19 %. Elle subit probablement le plus la baisse du tourisme d'affaires du fait de réunions et formations en présentiel souvent reportées ou réalisées en distanciel par visioconférence. Elle est aussi touchée par la baisse de la fréquentation étrangère soumise aux incertitudes de la pandémie dans leur pays et aux éventuelles restrictions de déplacements. Elle est suivie par Grand-Est, - 13 % et les Hauts-de-France, - 11 %. La reprise fut meilleure en Bretagne, - 3 % et surtout en Provence-Alpes-Côte d'Azur, + 1 %.



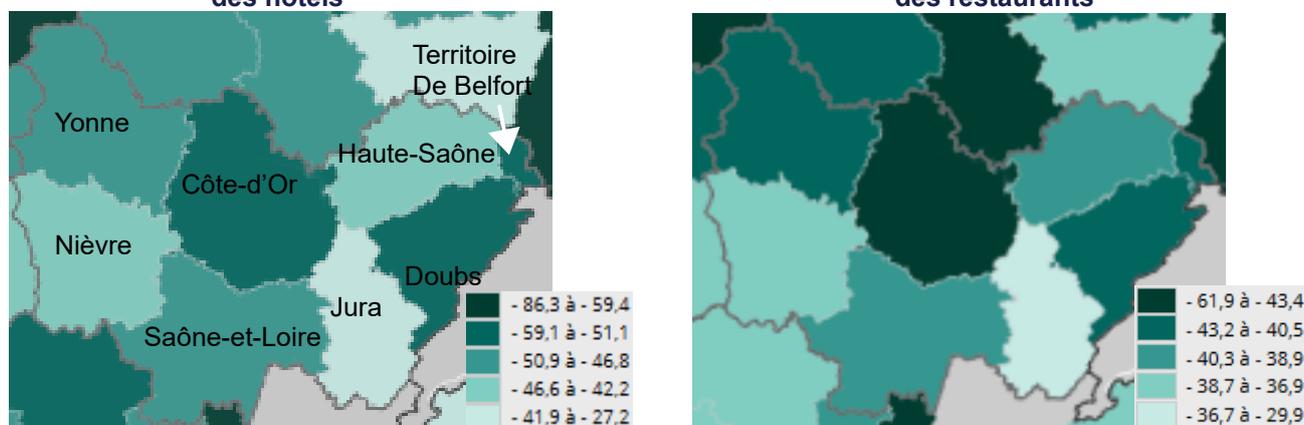
Sources : Cartes-Bancaires CB, calculs Insee

**Le tourisme a plus souffert en Côte-d'Or, dans le Doubs et le Territoire de Belfort
Il a un peu mieux résisté dans le Jura et la Haute-Saône**

Le tourisme de la Côte-d'Or, du Doubs et du Territoire de Belfort a été le plus touché en 2020 par la baisse d'activité liée à la crise sanitaire. La chute du chiffre d'affaires des hôtels y est la plus rude : - 53 à - 55 %. Il en va de même pour le chiffre d'affaires des restaurants qui est globalement 43 % en dessous du niveau de 2019 dans les trois départements. Dans ceux-ci, la reprise de la consommation touristique après le déconfinement, observée par les montants dépensés par carte bancaire, y a été la moins vive.

La Côte-d'Or a fait le plus appel, dans la région, à de l'activité partielle dans le secteur l'hébergement-restauration : celle-ci a concerné 74 % des salariés en avril. Le Territoire de Belfort est le plus touché de la région par la baisse de l'emploi dans l'hébergement-restauration, - 16 % au premier semestre 2020 en données corrigées des variations saisonnières.

Évolution du chiffre d'affaires entre mars-août 2020 et la même période en 2019 (en %)
des hôtels des restaurants



Champ : unités légales mono-régionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas changé durant cette période.
Sources : DGFIP, Insee.

Dans la Nièvre, la Saône-et-Loire et l'Yonne, le tourisme enregistre une chute d'activité importante mais moindre que les départements précédents. Le chiffre d'affaires est inférieur, sur la période de mars à août 2020, de 46 à 48 % de son niveau de 2019 pour les hôtels et de 39 à 40 % pour les restaurants. Le recours à l'activité partielle en avril a concerné de 64 à 67 % des salariés de l'hébergement-restauration. L'emploi dans le secteur s'est contracté de 11 à 15 % au cours du premier semestre 2020. La reprise de la consommation touristique après le déconfinement, observée par les montants dépensés par carte bancaire, y a été meilleure, surtout dans la Nièvre durant les premières semaines du déconfinement.

Evolution (en %) des montants des transactions par carte bancaire pour les activités touristiques par rapport à l'année précédente

	De mi-mai à fin juin (début du déconfinement)	En juillet	En août	Ensemble
<i>Semaines prises en compte</i>	20 à 26	27 à 31	32 à 35	20 à 35
Nièvre	- 17	+ 5	+ 12	- 3
Jura	- 33	+ 11	+ 20	- 3
Yonne	- 24	+ 4	+ 11	- 6
Haute-Saône	- 19	+ 1	+ 7	- 6
Saône-et-Loire	- 29	+ 1	+ 14	- 8
Doubs	- 26	+ 3	+ 9	- 8
Côte-d'Or	- 36	+ 4	+ 13	- 11
Territoire de Belfort	- 26	- 6	- 0	- 13
Bourgogne-Franche-Comté	- 28	+ 3	+ 12	- 8

* Les données sont disponibles par semaine. Chaque semaine est intégrée à la période pour laquelle elle compte le plus de jours.
La valeur observée entre les deux territoires est **en rouge quand c'est la plus favorable**, **en bleu**, quand c'est la moins favorable.
Sources : Cartes-Bancaires CB, calculs Insee

Le tourisme s'en sort le mieux dans le Jura et dans une moindre mesure en Haute-Saône. En Bourgogne-Franche-Comté, c'est dans le Jura que le chiffre d'affaires des hôtels et des restaurants baisse le moins, respectivement - 37 % et - 34 %. En Haute-Saône, la baisse des chiffres d'affaires est un peu plus forte, - 45 et - 39 %. Toutefois, la destruction d'emplois dans l'hébergement-restauration y est la plus limitée de la région : - 8 % au premier semestre 2020. Le recours à l'activité partielle en avril a concerné néanmoins 70 % des salariés de l'hébergement-restauration du Jura contre 66 % en Haute-Saône. La reprise de la consommation touristique après le déconfinement, observée par les montants dépensés par carte bancaire, a été particulièrement forte dans le Jura en juillet et août, respectivement 11 % et 20 % au dessus du niveau de 2019.

**Volume de travail rémunéré dans l'hébergement-restauration
en septembre 2020 par rapport à septembre 2019**

L'arrière saison semble rester la plus difficile en Côte-d'Or, dans l'Yonne et la Nièvre, le volume de travail rémunéré en septembre 2020 y est au moins 14 % inférieur à septembre 2019.

Dans la région, c'est en Haute-Saône, que ce retrait est le plus contenu, mais il est toutefois fort, - 8 %.

	Volume de travail rémunéré en septembre 2020 Par rapport à septembre 2019
Côte-d'Or	- 15
Yonne	- 14
Nièvre	- 14
Territoire de Belfort	- 13
Jura	- 12
Doubs	- 11
Saône-et-Loire	- 10
Haute-Saône	- 8
Bourgogne-Franche-Comté	- 12

Source : déclaration sociale nominative (DSN), traitement Insee.

Méthodes, sources et définitions

Les chiffres d'affaires dans le secteur du tourisme sont issus des bases de déclaration mensuelle de chiffre d'affaires des hôtels, hébergements touristiques, autres hébergements similaires et restaurants. Ils sont mesurés en 2020 par rapport à leur niveau à la même période en 2019.

Pour les données sur la France entière, toutes les entreprises (unités légales) de ces secteurs sont prises en compte. Pour les données régionales et départementales, pour ne prendre que des entreprises locales, seules les **entreprises mono et quasi-mono régionales** sont prises en compte. Il s'agit des entreprises dont 80 % ou plus de leurs effectifs sont situés dans la même région. Sont ainsi pris en compte en Bourgogne-Franche-Comté, 80 % des hôtels car les 20 autres % ont bien leur adresse dans la région mais leur chiffre d'affaire intègre également l'activité d'au moins un autre établissement situé dans une autre région. Selon le même calcul, 93 % des restaurants figurent pour les données de chiffre d'affaire des restaurants en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour en savoir plus : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/indicateur/p1669/description>

Pour les données sur les offres et demandes d'emploi, les métiers retenus sont ceux de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, des loisirs et de l'animation, c'est-à-dire les codes métiers commençant par G dans la nomenclature ROME. Les entreprises retenues sont celles du secteur de l'hébergement et restauration, c'est-à-dire elles ayant un code d'activité commençant par 55 ou 56 dans la nomenclature NAF

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;

Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;

Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Transactions par carte bancaire. Les données agrégées utilisées dans ce communiqué proviennent de *Cartes Bancaires CB* et couvrent l'essentiel des transactions par cartes bancaires. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites et diffèrent des données nationales (voir Point de conjoncture du 7 mai 2020, p.21).

Les données portent sur les transactions physiques et ne comprennent donc pas les achats par internet. Elles concernent les porteurs de cartes bancaires contenant le logo CB, c'est-à-dire quasiment toutes les cartes de paiements des résidents en France et quasiment jamais celles des étrangers.

Les catégories d'activité touristiques retenues sont dans une nomenclature propre au système bancaire (MCC : merchant category code). Vingt-cinq items de la nomenclature MCC sont agrégés pour approcher les activités touristiques, recouvrant des activités parfois purement touristiques (échoppes de souvenirs et cartes postales, expositions touristiques, parcs d'attractions...), et des activités qui en dépendent partiellement (restauration et bars notamment). Ces items sont : Duty-free shops, traiteurs, restaurants, bar night club, restauration rapide, Gift-card-novelty-souvenir shops, Cigar shop and stand, hôtel, timeshare, centre sportif, camping, location de voitures, location de caravanes, production théâtrale, orchestre, club sportifs exposition touristique, golf public, Gaj jx video, Paris mutuel, Pars attrac, Club loisir, Aquarium, Sces Loisir.

Le volume de travail rémunéré de l'hébergement-restauration correspond à la durée pour laquelle le salarié (même en intérim) est rémunéré sur la période. Ceci inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Cette rubrique est renseignée avec une valeur réelle. Ainsi, un salarié dont le contrat de travail indique 151,67 heures peut être amené à travailler entre 140 heures et 161 heures par mois, pour des considérations calendaires (i.e. en fonction du nombre de jours ouvrés dans le mois) et hors considérations d'heures supplémentaires ou de flexibilité du temps de travail.

Pour en savoir plus :

- Logeais C., Piffaut B., Ulrich A., «L'activité économique en Bourgogne-Franche-Comté reste en dessous de son niveau d'avant crise», Insee Conjoncture Bourgogne-Franche-Comté n° 24, octobre 2020
A consulter sous : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4799036>
- Chassard M., «Dépenses touristiques : 6,3 % du PIB régional», Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 28, février 2018
A consulter sous : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3353661>
- Adrover S., Chassard M., «La venue des touristes en Bourgogne-Franche-Comté génère près de 3 % de l'emploi régional», Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 22, octobre 2017
A consulter sous : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3353661>
- Adrover S., Chassard M., «L'emploi lié à la présence de touristes en Bourgogne-Franche-Comté», Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté n° 6, octobre 2017
A consulter sous : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3136533>